



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Évolution du financement de la liaison aérienne Rodez-Paris

Question orale n° 803

Texte de la question

Mme Pauline Cestrières appelle l'attention de M. le ministre des transports sur l'évolution du financement de la liaison aérienne Rodez-Paris. Cette desserte, assurée dans le cadre d'une délégation de service public au titre de l'aménagement du territoire, constitue un outil essentiel de désenclavement pour l'Aveyron et participe directement à son attractivité économique, touristique et institutionnelle. Or les collectivités territoriales concernées ont été informées d'une augmentation significative du coût de cette délégation de service public et s'inquiètent d'une évolution à la baisse de la participation financière de l'État à son financement, susceptible d'entraîner un report croissant de la charge sur les budgets locaux. Dans un contexte de fortes tensions pesant sur les finances des collectivités territoriales, cette évolution soulève la question de la place que l'État entend continuer d'assumer dans le financement des liaisons aériennes qu'il reconnaît lui-même comme nécessaires à l'aménagement et à la cohésion des territoires. Elle lui demande en conséquence de confirmer l'évolution de la participation financière de l'État au financement de la liaison Rodez-Paris, d'en préciser les motifs et d'indiquer les engagements qu'il entend prendre afin de garantir durablement le maintien de cette desserte stratégique pour le désenclavement, l'attractivité et le développement de l'Aveyron.

Données clés

Auteur : [Mme Pauline Cestrières](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 803

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 juin 2026](#)